

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE LUNDI 20 JANVIER 2014 À COMPTER DE 19h00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Est également présent, Mme Caroline Rioux, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Les Membres du Conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2014-01-46

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1 Ouverture de la séance;**
 - 1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation**
- 2 Adoption de l’ordre du jour;**
- 3 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2014;**
- 4 Plan triennal d’immobilisations;**
- 5 Période de questions;**
- 6 Levée de la séance**

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014;

M. le Maire fait la lecture résumée du budget 2014 et commente les points saillants de ce nouveau budget présenté.

RÉSOLUTION 2014-01-47

ATTENDU le dépôt et la présentation, par le Conseil municipal, des prévisions budgétaires (revenus et dépenses) pour l'année 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit adopter un budget pour l'année 2014;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le Conseil adopte par la présente résolution, les prévisions budgétaires pour l'année 2014 comme suit, à savoir :

REVENUS 2014

TAXES ET TARIFICATION	
Taxes sur la valeur foncière	
Taxe foncière générale	2 201 221 \$
Taxe foncière pour infrastructures	250 000 \$
Taxes spéciales pour le service de la dette	72 138 \$
Crédit de taxe foncière - Coop	-8 753 \$
Tarifification	
Tarif - Solidarité sociale	44 281 \$
Tarif - Loisirs	40 000 \$
Tarif - Environnement	30 000 \$
Tarif - Aqueduc	87 937 \$
Tarif - Égout	47 164 \$
Tarif - Fosses septiques	95 000 \$
Tarif - Déchets domestiques	81 410 \$
Tarif - Matières recyclables	103 182 \$
Tarif - Matières compostables	104 746 \$
Tarif - Service de la dette	122 170 \$
Crédit sur tarification - Coop	-6 604 \$
TOTAL TAXES ET TARIFICATION	3 263 892 \$
Paiements tenant lieu de taxes	15 706 \$
Services rendus	80 950 \$
Imposition de droits	183 000 \$
Amendes et pénalités	2 000 \$
Intérêts	25 000 \$
Autres revenus	34 476 \$
Transferts et ententes de partage	203 486 \$
Appropriations de surplus	125 000 \$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	3 933 510 \$

DÉPENSES 2014

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil Municipal	76 102 \$
Application de la loi	32 000 \$
Gestion financière et administrative	395 767 \$
Greffe	0 \$
Évaluation	78 103 \$
Autres	6 750 \$
	588 722 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Police	371 647 \$
Protection contre les incendies	145 888 \$
Sécurité civile	1 875 \$
Autres	4 348 \$
	523 758 \$

TRANSPORT	
Voirie municipale	382 848 \$
Enlèvement de la neige	356 709 \$
Éclairage des rues	43 000 \$
Circulation et stationnement	14 000 \$
Transport en commun	3 900 \$
	800 457 \$

HYGIÈNE DU MILIEU	
Eau et Égout	
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	70 965 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	32 490 \$
Traitement des eaux usées	28 890 \$
Réseaux d'égout	26 597 \$
Matières résiduelles	
Déchets domestiques	81 410 \$
Matières recyclables	103 178 \$
Matières compostables	81 550 \$
Cours d'eau	3 475 \$
Protection de l'environnement	80 788 \$
Fosses septiques	95 002 \$
	604 345 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	
Autres	9 531 \$
	9 531 \$

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Aménagement, urbanisme et zonage	165 415 \$
Promotion et développement économique	25 267 \$
Tourisme	90 058 \$
	280 740 \$

LOISIRS ET CULTURE	
Activités récréatives	
Centres communautaires	6 350 \$
Patinoire extérieure	14 012 \$
Parcs et terrains de jeux	236 801 \$
Activités culturelles	
Bibliothèque	17 095 \$
Autres	20 480 \$
	294 738 \$

FRAIS DE FINANCEMENT ET AFFECTATIONS	
Frais de financement	58 483 \$
Remboursement de la dette à long terme	185 471 \$
Affectations - Réserves financières et fonds réservés	49 575 \$
Activités d'investissement	1 623 810 \$
Financement des activités d'investissement	-1 086 120 \$
	831 219 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 933 510 \$
---	---------------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION 2014-01-48

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit adopter un programme triennal d'immobilisations;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la Municipalité adopte le programme triennal d'immobilisations, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 PÉRIODE DE QUESTION

M. Claude Nadon pose une question sur la voirie.

M. Jacques Morissette s'interroge sur le comité de sécurité publique.

M. Claude Nadon demande d'obtenir le budget détaillé

M. Pierre Boutin demande des informations sur le budget d'investissement.

M. Jacques Morissette demande des précisions sur le surplus.

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2014-01-49

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la présente séance soit et est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Yvon Laramée
Maire**

**Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière**